

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Présidentielle 2023 : les candidats désormais édifiés

PARMI les textes de loi adoptés lors du dernier Conseil des ministres, figure le projet d'ordonnance portant loi organique relative au président de la République.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LE Conseil des ministres du 13 septembre dernier aura accordé un intérêt particulier à la fonction de président de la République. Du moins s'agissant des textes de loi examinés et finalement adoptés au cours des dites assises.

Outre le projet d'ordonnance portant création du Haut-Commissariat de la République, organe devant assister le chef de l'État dans plusieurs domaines, on note les projets d'ordonnance respectivement relatifs aux modalités d'exercice par le Collège d'intérim du président de la République, et portant loi organique relative au président de la République... Pris en application des dispositions des articles 10, 52 et 78 de la Constitution, le dernier texte cité ci-dessus fixe les conditions d'éligibilité du président de la République et les incompatibilités avec ladite fonction. Selon cette ordonnance, "sont éligibles à la présidence de la République, tous les Gabonais des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques et ayant résidé sans discontinuité sur le territoire national au moins six mois chaque année, au cours des deux dernières années précédant



Un bureau de vote lors d'une précédente élection présidentielle.

l'élection". Et la disposition de préciser: "La territorialité ainsi indiquée se rapporte également aux Gabonais en poste dans les Missions diplomatiques et dans les organisations internationales dont le Gabon est membre". Ce texte énonce également que "tout Gabonais bénéficiant d'une autre nationalité ayant exercé des responsabilités politiques ou administratives dans un autre État ne peut se porter candidat...". À peine rendu public, ce projet

d'ordonnance a suscité, et suscite toujours d'ailleurs, moult commentaires aussi bien sur la toile que dans les médias. Certains estimant que le texte comporte des dispositions discriminatoires de nature à viser certains compatriotes que l'on voudrait exclure de la course à la plus haute fonction politico-administrative du pays. D'autres pensant qu'il est de nature à menacer notre vivre-ensemble. D'autres encore soutenant la pertinence de

ladite ordonnance, surtout au niveau de la condition relative à la territorialité, parce que selon ces derniers, quelqu'un ne peut prétendre diriger le peuple gabonais sans le connaître... Dans tous les cas, ce qu'il faut souligner c'est que, à l'instar des textes de même nature, ce projet d'ordonnance fixant les conditions d'éligibilité du président de la République devra être ratifié par le Parlement. Et à ce titre, il sera également soumis à l'exa-

men de l'Assemblée nationale et du Sénat. Au regard de la configuration de la Chambre des députés, le moins que l'on puisse dire c'est que ce texte suscitera inévitablement un débat houleux à l'Assemblée nationale. Même si, estiment nombre d'analystes, il ne faudra surtout pas se faire d'illusion quant au sort dudit texte, les élus du parti au pouvoir ne pouvant contredire le gouvernement.

Tribune des partis politiques

Discours démagogique !

"PLUS on est des fous, plus on rit". Une maxime à laquelle s'adonnent à cœur joie nos acteurs politiques. Au moment où bon nombre d'observateurs fustigent l'actuelle pléthore de partis politiques, voilà qu'une nouvelle écurie vient se joindre à la danse. Gervais Oniane et les siens ont décidé de porter sur les fonts baptismaux l'Union pour la République (UPR). Cet ancien collaborateur d'Ali Bongo Ondimba au ministère de la Défense nationale, tombé entre-temps en disgrâce, compte proposer une "nouvelle offre politique". Ne boudant pas son plaisir, ce dernier veut se positionner en "trait d'union entre la majorité et l'opposition". Non sans ressasser la sempiternelle rengaine des acteurs politiques proches du parti au pouvoir. "L'UPR se veut une

force de proposition pour le président de la République et l'ensemble des institutions, un parti de gouvernement, d'élites aux compétences avérées", clame-t-il haut et fort. Bref, rien de bien nouveau sous les tropiques. Ce discours démagogique a déjà été entendu et ce, à maintes reprises. Une rengaine tellement ressassée que les esprits avisés et autres observateurs de la blogosphère politique n'accordent plus de crédit à pareilles "balivernes". Franchement, comment cette écurie parviendra-t-elle à se positionner en trait d'union entre le pouvoir et l'opposition? À l'approche de chaque élection présidentielle, de nombreuses formations politiques, pour la plupart alliées au Parti démocratique gabonais (PDG) sortent de terre tels

des champignons. Objectif: aller à la "soupe électorale". Autrement dit, bénéficier coûte que coûte de la manne financière décaissée en pareille circonstance. Sauf erreur d'analyse, tout porte à croire que la tête de file de l'UPR s'inscrit également dans cette logique. C'est dire que nos acteurs politiques ont une vision très intéressée de la "gestion de la cité". Des acteurs mus par leurs intérêts personnels que par ceux du plus grand nombre. Dans tous les cas, l'avenir nous édifiera sur les réelles intentions et motivations de l'UPR.

Yannick Franz IGOHO